



2^{ème} FORUM INTERNATIONAL SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES D'AFRIQUE CENTRALE

FIPAC 2

Impfondo, du 15 – 18 Mars 2011

« DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET DYNAMIQUES DE
LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE BASSIN DU
CONGO »

DOCUMENT D'ORIENTATION



1. Contexte et justification

Peu entamées et riches en biodiversité, les forêts du Bassin du Congo constituent un important réservoir de biodiversité, la principale source de revenus et de subsistance des populations riveraines, un outil pour la lutte contre le changement climatique et la pauvreté, un facteur du développement durable des pays d’Afrique Centrale.

Parties aux nombreuses conventions internationales sur l’environnement, les Etats de la sous-région ont mis en place des politiques et adopté des législations et des réglementations forestières visant la conservation et la gestion durables et concertées de leur biodiversité, sous la coordination technique de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC).

Cette commission met en œuvre le plan de convergence ou plan d’actions prioritaires et fonctionne également au travers d’institutions spécialisées : Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d’Afrique Centrale (CEFDHAC), l’Agence pour le Développement de l’Information Environnementale (ADIE), l’Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) et de nombreux réseaux associatifs.

Parmi ceux-ci, on peut citer le réseau des peuples autochtones d’Afrique Centrale (REPALEAC), qui coordonne les réseaux nationaux défendant les intérêts et les droits de ces populations qui tirent l’essentiel de leur existence de la forêt et vivent en symbiose avec elle. Au vu de l’évolution de la vie politique à l’échelle nationale, sous-régionale et mondiale, les rapports de dépendance qui existent entre les Autochtones, les Bantous et autres communautés nationales sont anachroniques et maintiennent les premiers dans une situation d’arriération évidente. En général, leur intégration à d’autres civilisations, conformément à la constitution qui garantit les mêmes droits et libertés à tous les citoyens des Nations respectives, a toujours posé problème, en raison du mode de vie nomade, des habitudes, des coutumes et des traditions des Autochtones.

Toutefois les Autochtones d’Afrique Centrale se divisent en plusieurs groupes et sous-groupes. Ils connaissent des évolutions et des fortunes diverses, selon les pays, leur habitat (en forêt ou à proximité des autres communautés nationales), ou leur activité de base. Employés généralement dans les travaux agricoles, l’élevage et la chasse lucrative, ils sont recrutés

également dans l'exploitation forestière où ils excellent en botanique et travaillent comme des pisteurs, des prospecteurs ou des manœuvres.

Prenant à cœur cette situation et les inégalités qui en découlent, sur l'initiative du Gouvernement de la République du Congo, les pays d'Afrique Centrale ont tenu, en avril 2007 à Impfondo (Nord-Congo), un forum international pour traiter de la question autochtone. Le choix de cette localité fut décidé en raison de la présence d'une forêt primaire dense et d'une forte concentration des Autochtones dans la région.

Cette initiative intergouvernementale a regroupé les représentants des Etats, de la société civile et des peuples autochtones d'Afrique Centrale, du secteur privé, des ONG internationales, des agences spécialisées des Nations-Unies, des Autochtones locaux et de ceux venus de 10 Départements du pays.

Le dialogue prévu durant les travaux du forum entre autochtones a eu lieu, pour la première fois dans leur histoire, tandis que celui entre eux et les Bantous, puis entre tous et la communauté internationale a été gêné et n'a pu se dérouler. Par conséquent, les objectifs visés n'ont pas été entièrement atteints. Les participants décidèrent d'institutionnaliser cet événement et de l'organiser tous les trois ans à Impfondo, sous la coordination de la COMIFAC.

Après l'ouverture de la COMIFAC au Rwanda, au Burundi et à Sao Tomé et Príncipe en 2005 et la désignation de la COMIFAC comme une institution spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC) en 2007, cette organisation comble enfin une lacune – l'absence d'intégration sous-régionale en matière d'environnement – et couvre désormais tous les domaines de coopération. Depuis lors, les activités de la COMIFAC sont placées sous les auspices de la CEEAC, qui accompagne les populations locales dans leur émancipation, la protection de leurs droits et leur intégration dans toutes les sphères de l'économie sous-régionale.

Par ailleurs, la promotion des initiatives participatives des populations à la gestion des ressources naturelles a conduit de plus en plus les Gouvernements à consulter les populations concernées pour la prise des décisions. A cet égard, les peuples autochtones, qui font preuve de savoirs et de savoir-faire traditionnels ou locaux efficaces dans la gestion durable des ressources biologiques, ont des expériences à partager avec les autres composantes de la

société, afin de permettre aux acteurs de traduire dans les faits les recommandations et les résolutions prises à différents niveaux.

En cette année dédiée à la biodiversité par la communauté internationale, la seconde édition du forum sur les peuples autochtones se consacrera encore à la promotion des droits et de la culture des peuples autochtones d'Afrique Centrale et s'appesantira sur leur contribution à la gestion durable de la diversité biologique du Bassin du Congo.

2. Lieu d'organisation de la réunion

Le FIPAC2 se tiendra à Impfondo, du 5 au 8 Février 2011, au cœur de la forêt tropicale, sous le patronage de la CEAC et la coordination de la COMIFAC, avec l'assistance du Gouvernement congolais et la participation d'un partenariat international comprenant : UNESCO, PNUE, PNUD, OMS, FNUAP, FEM, UNICEF, FAO, Banque Mondiale, Forum permanent des Nations Unies sur les peuples autochtones, Forum des Nations-Unies sur les forêts, BAD, BDEAC, AFD, WWF, UICN, WCS, etc.

3. Objectifs

Il vise l'organisation du débat avec la participation de toutes les parties prenantes, l'évaluation du niveau de mise en œuvre des recommandations issues de la première édition, l'implication des peuples autochtones dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, l'institutionnalisation du forum, le renforcement du REPALÉAC et l'adoption d'un plan d'action pour la protection des droits et l'émancipation des peuples autochtones d'Afrique Centrale, en vue de sa mise en œuvre par les Gouvernements.

4. Résultats attendus

Au terme de cette rencontre, les résultats ci-après seront atteints. L'organisation du débat avec la participation de toutes les parties prenantes est faite, l'évaluation du niveau de mise en œuvre des recommandations issues de la première édition est réalisée, l'implication des peuples autochtones dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale est discutée et documentée, l'institutionnalisation du forum est discutée et documentée, le renforcement du REPALÉAC et l'adoption d'un plan

d'action pour la protection des droits et l'émancipation des peuples autochtones d'Afrique Centrale sont largement discutées et documentées, en vue de leur mise en œuvre par les Gouvernements

5. Participants

Plus de 500 personnes y prendront part, notamment les représentants des Gouvernements, des peuples autochtones, des institutions internationales, de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales et des médias.

6. Thème retenu : Droits des peuples autochtones et dynamiques de la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.

7. Sous-thèmes

- Bilan de l'exécution des recommandations et résolutions du FIPAC1
- Institutionnalisation du FIPAC : adoption des statuts et du règlement intérieur, gestion du site.
- Financement du FIPAC.
- Peuples autochtones et la conservation de la biodiversité.
- Statut juridique, politique et citoyenneté des peuples autochtones.
- Problématique du développement socio-économique et culturel des peuples autochtones.
- Comment renforcer les capacités du REPALEAC.
- Plan d'action pour la protection des droits et l'émancipation des peuples autochtones d'Afrique Centrale.

2^{ème} Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale

FIPAC 2

THEME PRINCIPAL : « DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DYNAMIQUES DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE BASSIN DU CONGO »

Agenda

Horaires	Activités
Samedi 12 et Dimanche 13 Mars 2011 : Arrivée des participants à Impfondo	
Lundi 14 Mars 2011 : Arrivée des participants et enregistrement	
Mardi 15 Mars 2011 (matinée) : Arrivée des participants et enregistrement	
Après-midi	
13h00-14h30	<p>Session 1 : Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mot de bienvenue du Préfet du Département de la Likouala - Mot de la femme autochtone ; - Mot du REPALEAC - Mot du représentant de l'instance permanente des Nations Unies sur les peuples Autochtones - Mot du Président en exercice de la COMIFAC - Mot du Secrétaire général de la CEEAC - Mot du représentant de l'UA - Allocution d'ouverture de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU - NGUESSO, Président de la République (ou de son représentant)
14h30-15h30	Cocktail d'ouverture
15h30-16h00	Session 2 : Présentation du programme et de l'organisation logistique
16h00-17h30	<p>Session 3 : Exposés inauguraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • FIPAC et attentes des peuples autochtones, REPALEAC • FIPAC et les ONG de conservation, WWF • FIPAC 1 : bilan, Ministère du développement durable, de l'économie forestière, et de l'environnement • FIPAC et Plan de Convergence de la COMIFAC, COMIFAC • Vision, marketing et concept du FIPAC, CEEAC
17h30-18h15	Session 4 : Caucus autochtone

18h30-20h30	Session 5 : Réception offerte par le Gouvernement congolais
Mercredi 16 Mars 2011	
8h30-10h	<p>Session 6 : Financement par les bailleurs de fonds et le secteur privé</p> <p><u>Thème 1</u> : Le PACEBCo et les autres financements BAD, BAD</p> <p><u>Thème 2</u> : Le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo, M. Clotilde NGOMBA</p> <p><u>Thème 3</u> : Mobilisation de financement de la Banque Mondiale, Banque Mondiale</p> <p><u>Thème 4</u> : L'Agence Française pour le Développement, AFD</p> <p><u>Thème 5</u> : Le secteur privé et le soutien des petites entreprises, Giostra</p> <p>de la société forestière Trabec</p> <p><u>Thème 6</u> : la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des peuples autochtones dans la REDD, Banque Mondiale - Processus REDD Congo, Georges Claver Boundzanga - Implication de la société civile dans la REDD, RDC
10h-10h30	Pause
10h30-13h00	<p>Session 7 : Travaux en Groupes de travail</p> <p>Mise en place des groupes et présentation des TDR, COMIFAC</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Panel 1 : «Peuples autochtones et conservation de la biodiversité » ✓ Panel 2 : «Statut juridique, politique et citoyenneté des peuples autochtones» ✓ Panel 3 : «Problématique de développement socio-économique et culturelle des peuples autochtones» ✓ Panel 4 : «Institutionnalisation du FIPAC et renforcement des capacités du REPALEAC» ✓ Panel 5 : Mécanisme de financement durable du FIPAC ✓ Panel 6 : Propriété intellectuelle et bénéfices pour les populations autochtones et locales ✓ Panel 7 : Relation entre la valorisation de la biodiversité et le développement du secteur privé
13h00-14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30-17h30	Suite des travaux en Panels : Présentations et discussion
17h30	Suspension des travaux

17h30-18h30	Caucus autochtone
19h30-22h00	Dîner et promotion d'une composante de la culture des populations autochtones et locales
Jeudi 17 Mars 2011	
8h30-13h00	Travaux en panels
13h00-14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30-17h30	Restitution des panels en plénière
17H30	Suspension des travaux
17h30 - 18h30	Caucus autochtone
19h30-21h30	Dîner et promotion des composantes de la culture des populations autochtones et locales autour du feu de bois et d'un design lumineux : danse, exposition d'objets d'arts, défilé de mode, lutte, présentation d'une technique de chasse, de récolte ou de transformation d'un produit forestier non ligneux.
Vendredi 18 Mars 2011	
7H00 – 9H00	Session 8. Clôture - Side Event : Processus REDD Congo et Peuples Autochtones ; RENAPAC et Coordination REDD , lieu : site (cf Boudzanga)
10h00-13h00	- Présentation des recommandations, des axes du Plan d'action et de la Déclaration FIPAC 2 - Lecture du communiqué final - Mot de clôture de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République (ou de son représentant)
13h00-14h30	Pause déjeuner
16h00-18h00	Session 9 : Visites - Visite du village du Forum - Visite des stands d'exposition des œuvres artistiques - Démonstration des technologies des peuples autochtones dans le traitement et la conservation des produits forestiers non ligneux
19h00-22h00	Dîner et Soirée culturelle dansante
Samedi 19 Mars 2011 : Retour des participants	
Dimanche 20 Mars 2011 : Retour des participants	